

PRIX DE L'ABONNEMENT

Bibliothèque du Parlement

L'ELECTEUR

JOURNAL DU MATIN

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

BELLEAU & Cie., administrateurs. BUREAUX: Côte Lamoignon, Basse-Ville, Québec.

TARIFS DES ANNONCES

Par semaine	3 00
Par mois	9 00
Par trimestre	27 00
Par semestre	54 00
Par année	108 00

Les annonces sont reçues chez M. Ernest Pacaud, directeur de la rédaction, au comptant, d'avance.

L'ELECTEUR

QUEBEC, 28 SEPTEMBRE 1891

LE RÉGIME DE LA FORCE BRUTALE

Le peuple n'en veut pas !

Le Monde, le Courrier du Canada, en un mot toute la meute bleue s'autorise du cri d'indignation poussé par tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans le public pour nous dénoncer comme des fauteurs de sédition.

Ces grands amis de l'ordre qui n'ont jamais fait autre chose que de soutenir une politique de terroir, prennent, pour l'occasion, leur figure hypocrite des dimanches, et demandent si nous allons impudemment continuer à outrager l'autorité civile et l'autorité religieuse.

L'autorité civile dans la province de Québec, c'est celle qu'a établie la constitution, c'est-à-dire la Législature, parfaitement indépendante dans sa sphère.

Nous n'en reconnaissons pas d'autre. Le peuple n'en veut pas d'autre. Il est par instinct ennemi de la tyrannie, et dès que M. Angers veut sortir de ses attributions, se faire l'instrument du gouvernement pour l'Ottawa, dès qu'il veut jouer au gouverneur partisan et se permet des choses dont la Reine elle-même se garderait bien, intervient les rôles et imposant son avis à ses aviseurs, se faisant l'accusateur de ses ministres, les traînant devant le tribunal exécutif du gouvernement fédéral et du Sénat, les traitant avec la dernière injustice, il se met lui-même hors la loi, et peut s'attendre à soulever contre lui l'opinion publique.

Quant à l'autorité religieuse, nos adversaires n'ont aucune raison de la trahir dans ce débat. Un lieutenant-gouverneur inconstitutionnel n'a rien de commun avec elle. En quoi insultons-nous à la religion en disant ce qui est vrai : que le lieutenant-gouverneur manque à son devoir ?

Associer la religion à la cause d'un gouvernement corrompu comme celui d'Ottawa, qui est obligé de pratiquer sur lui-même des mutilations honteuses pour échapper aux conséquences de ses turpitudes ! mais c'est le comble de l'indécence !

Ah ! les insulteurs de la religion, ce sont ceux qui ne manquent jamais une occasion de se moquer des honneurs décernés par le Pape à l'honorable M. Mercier, qui tournent en ridicule l'ordre de St-Grégoire le Grand, les bénédictions du Saint-Père, et qui se croient bien spirituels quand ils parlent des culottes blanches de M. Mercier, comme le Monde le faisait encore samedi, comme toute la presse bleue ne cesse de le faire depuis plus d'une année.

Ceux qui veulent du mal à la religion, ce sont ceux qui veulent asservir la province de Québec au joug d'un parti qui aura avant longtemps à sa tête un McRedith, un McCarthy ou quelque autre persécuteur des catholiques. Ce sont ceux qui veulent faire de notre lieutenant-gouverneur un simple instrument entre les mains de l'orangiste Abbott.

Qu'arriverait-il si leur abominable théorie devait prévaloir, si la province de Québec devait être gouvernée, non plus par sa majorité parlementaire, non plus par les ministres de son choix, mais par un lieutenant-gouverneur autocrate travaillant pour le compte et sous la dictée du gouvernement actuel d'Ottawa, où notre race et notre religion ne sont plus représentées que par des hommes corrompus et sans influence ?

L'autonomie provinciale, cette si prime garantie de la plénitude de nos droits nationaux et religieux, ne serait plus qu'un vain mot, qu'une duperie. Avant longtemps, nos écoles catholiques seraient détruites, nos maisons d'éducation seraient prises par la famine, nos universités, nos diocèses perdrait la bédécence des \$400,000 que le gouvernement Mercier leur a si généreusement payés en réglant l'affaire des biens des Jésuites, nos lois de fabriques paroissiales tomberaient en désuétude ; et nos églises et toutes les propriétés ecclésiastiques seraient taxées ; nos institutions de charité seraient ruinées ! Qu'on imagine donc un instant le sort des catholiques si notre législature ne devait plus avoir voix au chapitre, si elle ne pouvait être convoquée suivant le besoin des affaires, si le ministère provincial ne de-

vait plus avoir l'initiative des mesures d'administration, mais si le lieutenant-gouverneur pouvait prendre les rênes en mains, ne tenir aucun compte de la volonté des représentants du peuple, les empêcher d'agir, et ne prendre avis que du gouvernement d'Ottawa et du Sénat tory !

Voilà le régime qu'on veut vous imposer, libres et indépendants citoyens de la province de Québec !

C'est le régime de la force brutale !

Le peuple n'en a jamais voulu ; il n'en voudra jamais !

IGNORANCE ET MAUVAISE FOI

La presse bleue, qui mange à la crèche ministérielle le pain blanc que les pauvres électeurs payent sous forme de taxes, à la sueur de leurs fronts, fait preuve, depuis quelque temps surtout, d'une ignorance insigne et d'une mauvaise foi révoltante.

M. Nantel qui n'a jamais pu gagner sa vie comme avocat, et pour cause, donne l'exemple dans la Presse, le ci-devant organe de la New-England Co., aujourd'hui devenue l'organe obligé de la Canada Paper Co., laquelle, naturellement, vend une énorme quantité de papier au secrétaire d'Etat, le nouveau fétiche bleu depuis que Langevin a été roulé dans le ruisseau.

Commentant à sa façon la lettre de l'honorable M. Mercier à la demande d'explications du lieutenant-gouverneur Angers, la Presse y trouve trois aveux qui établissent d'une manière définitive et complète la culpabilité du gouvernement national. Mais ce qu'il y a de coasse, c'est la façon saugrenue dont le confrère étaye sa thèse.

Voici en quoi consisterait le premier aveu ; nous citons :

"M. Mercier admet que l'ordre de conseil ne concorde pas avec la loi, qu'il contrarie la clause qui s'y rapporte aux paiements des dettes contractées par la province, et qu'il ne peut servir qu'à l'insulte de la religion en disant ce qui est vrai : que le lieutenant-gouverneur manque à son devoir ?

Associer la religion à la cause d'un gouvernement corrompu comme celui d'Ottawa, qui est obligé de pratiquer sur lui-même des mutilations honteuses pour échapper aux conséquences de ses turpitudes ! mais c'est le comble de l'indécence !

Quant au second point, celui de la légalité, nous nions formellement à M. Nantel le droit de se prononcer. Il s'agit d'un point de droit, et en pareille matière M. Nantel s'y entend même moins qu'un aveugle en couleurs. Il n'y a pas un avocat sachant son droit et tenant à ce que son opinion soit respectée qui soutiendrait jamais pareille thèse. La Législature autorise le gouvernement à donner \$280,000 à certaines conditions, savoir : que les dettes privilégiées soient payées ; l'ordre en conseil impose cette obligation, mais le gouvernement voulant protéger tout le monde, se dit ceci :

"Une foule de petites réclamations très légitimes sont dues. Prenons un exemple : un homme travaille sur le chemin et pensionne quelque part ; il n'est pas payé et conséquemment ne paye pas sa pension. Le maître ou la maîtresse de pension, pauvre souvent, n'a pas une créance privilégiée contre la compagnie ; il serait cependant cruel de la lui faire perdre. Eh bien ! nous allons dire à la compagnie réorganisée : Nous avons le droit de vous accorder, ou de vous refuser le subsidé ; nous ne pouvons pas vous l'accorder à moins que les dettes privilégiées soient payées. Ceci ne suffit pas, beaucoup d'autres petits créanciers sont souffrants si nous n'imposons que cette condition-là : faites mieux ! payez toutes les dettes légitimes, et nous allons vous donner le subsidé."

Voilà le langage tenu par le gouvernement. C'est un langage honnête. De cette façon il n'y a pas que les banques, les riches qui seront payés, les pauvres le seront également. Toutes les conditions du statut sont remplies, et de plus le gouvernement fait payer les réclamations qui auraient pu être contestées, sous prétexte qu'elles n'étaient pas privilégiées. C'est le cas de dire que jamais la loi et l'équité ne se sont rencontrées à un tel point dans une transaction.

Citons encore la Presse : "En second lieu M. Mercier admet l'illégalité du mode de paiement par une lettre de crédit." Constatons de nouveau que la Presse fait là un gros mensonge. Jamais M. Mercier n'a admis l'illégalité du mode de paiement par une lettre de crédit. Il n'a même pas voulu admettre

que les lettres de M. Garneau pouvaient être appelées "lettres de crédit."

Tout le monde sait que tous les nouveaux subsides devaient être payés à même l'emprunt. Or l'emprunt n'étant pas définitivement conclu, lorsque l'arrêté en conseil disposant du subsidé en faveur de la compagnie de la Baie des Chaleurs telle que réorganisée a été passé, l'honorable M. Garneau, premier ministre et trésorier par interim, a tout bonnement déclaré par une lettre officielle que le marché était conclu et que l'argent serait payé un peu plus tard, quand l'argent serait rentré au trésor.

Mais où la Presse est la plus la folichonne, c'est quand elle s'écrit en conclusion :

"Enfin, M. Mercier réproche l'acte de Pacaud, en admet la criminalité. Et pourtant il en a profité personnellement et politiquement ; l'admet pour lui-même comme pour son chef Laurier. Ces trois admissions sont plus fortes que toute la preuve faite et à faire. La réponse de M. Mercier par elle-même suffit pour entraîner la condamnation du cabinet. Il en découle surtout trois aveux de criminalité qui établissent au-delà de tout doute l'accusation portée contre les ministres.

Notons d'abord que le dernier paragraphe de la citation ci-dessus laisse voir la douleur amère qui a envahi l'âme du rédacteur de la Presse. La presse bleue s'était contentée jusqu'aujourd'hui de calomnier sans preuve, et prise au piège par la nomination de la commission et sachant bien qu'elle ne pouvait faire la preuve de ses mensonges éhontés, elle veut d'avance préparer ses lecteurs à accepter ses paroles pour des faits juridiquement établis.

Sur ce point-ci comme sur les deux autres, le confrère tente de tromper sciemment l'opinion publique. Il est faux que M. Mercier ait jamais admis avoir profité personnellement de l'argent qui a pu être payé à M. Pacaud. Au contraire il le nie formellement dans sa réponse au lieutenant-gouverneur Angers, et si on était honnête à la Presse on ne supprimerait pas ce fait important.

La seule vérité énoncée dans l'article du confrère que nous citons, c'est que M. Mercier réproche l'acte de M. Pacaud, s'il est tel que l'a révélé le simulacre d'enquête du Sénat, ce que nous ne croyons pas. Oui, et vous devriez l'imiter et réprimer les turpitudes, les concussions scandaleuses et les vols épouvantables commis par vos maîtres d'Ottawa dans le but de corrompre l'électorat et de sustenter la presse bleue et ses scribes éhontés.

Sur ce point-ci comme sur les deux autres, le confrère tente de tromper sciemment l'opinion publique. Il est faux que M. Mercier ait jamais admis avoir profité personnellement de l'argent qui a pu être payé à M. Pacaud. Au contraire il le nie formellement dans sa réponse au lieutenant-gouverneur Angers, et si on était honnête à la Presse on ne supprimerait pas ce fait important.

La seule vérité énoncée dans l'article du confrère que nous citons, c'est que M. Mercier réproche l'acte de M. Pacaud, s'il est tel que l'a révélé le simulacre d'enquête du Sénat, ce que nous ne croyons pas. Oui, et vous devriez l'imiter et réprimer les turpitudes, les concussions scandaleuses et les vols épouvantables commis par vos maîtres d'Ottawa dans le but de corrompre l'électorat et de sustenter la presse bleue et ses scribes éhontés.

La seule vérité énoncée dans l'article du confrère que nous citons, c'est que M. Mercier réproche l'acte de M. Pacaud, s'il est tel que l'a révélé le simulacre d'enquête du Sénat, ce que nous ne croyons pas. Oui, et vous devriez l'imiter et réprimer les turpitudes, les concussions scandaleuses et les vols épouvantables commis par vos maîtres d'Ottawa dans le but de corrompre l'électorat et de sustenter la presse bleue et ses scribes éhontés.

La seule vérité énoncée dans l'article du confrère que nous citons, c'est que M. Mercier réproche l'acte de M. Pacaud, s'il est tel que l'a révélé le simulacre d'enquête du Sénat, ce que nous ne croyons pas. Oui, et vous devriez l'imiter et réprimer les turpitudes, les concussions scandaleuses et les vols épouvantables commis par vos maîtres d'Ottawa dans le but de corrompre l'électorat et de sustenter la presse bleue et ses scribes éhontés.

CAS DE BOODLAGE OPERE PAR UN MINISTRE

Pièces à conviction produites en dépit des objections forcées de MM. Chapleau et Foster

LES JOURNAUX BLEUS NE D'MANDERONT PAS DE COMMISSION ROYALE

Le contrat

"Nous convenons par les présentes d'accepter pour notre compte contre la PRESSE \$2,000 argent comptant et des billets pour \$8,888.00, portant intérêt à sept pour cent, signés par M. T. Berthiaume et l'honorable J. A. Chapleau. Ces billets sont à quatre mois, et à l'expiration de chaque telle date, 10 par cent de leur valeur deviennent payable ; la balance sera ainsi renouvelée tous les quatre mois, 10 par cent étant payés chaque fois, jusqu'à ce que le total des \$8,888 soit soldé, pourvu toutefois que le contrat actuellement existant avec MM. Würtle & Cie, de la PRESSE, se continue aux mêmes conditions jusqu'à ce que toute la dette soit éteinte. Si la "New-England Paper Company", ou M. Brooks Young, reçoit quelque contrat pour du papier du gouvernement, la moitié des profits en résultant sera affectée à la liquidation de la dite dette.

(Signé)
LA NEW-ENGLAND
PAPER CO.,
PAR M. BROOKS YOUNG,
HARRISON B. YOUNG,
Trésorier.

Témoin : A. M. PARENT.

"Nous acceptons par les présentes toutes les conditions mentionnées dans cette lettre.

(Signé)
T. BERTHIAUME."

SITUATION SÉRIEUSE

Nous ne croyons pas créer d'alarmes inutiles en disant que la diphtérie se propage rapidement en ville depuis quelques jours.

Le comité d'hygiène du conseil de ville doit se réunir ces jours-ci pour discuter le rapport du Conseil provincial d'hygiène sur l'état sanitaire de Québec. Nous espérons que les édiles se montreront à la hauteur de la situation et comprendront que ce n'est pas le temps de chicaner sur les mots, mais d'agir énergiquement.

Si nos informations sont exactes, il y a en ce moment beaucoup, beaucoup de diphtérie en ville, et cependant il y a bien peu de maisons placardées. La contagion a gagné la rue St-Jean hors murs, une partie de la ville qui en avait été jusqu'ici exempté.

Voilà qui est grave. Il faut à tout prix que les avis que le Conseil d'hygiène a donnés au Conseil de ville dans leur dernière conférence soient suivis à la lettre. Nous n'avons pas d'hospital pour les maladies contagieuses ; c'est un malheur. Qu'au moins l'isolement des malades à domicile soit aussi parfait que possible. Que personne n'élude la formalité du placardage ; et s'il le faut, que les écoles se ferment.

Nous demandons une action immédiate, et comptons sur l'esprit civique des particuliers pour assister l'autorité municipale et le corps médical.

LE BOODLAGE

"Nous avions compris que, lorsque nous acceptons ses effets (les billets endossés par M. Chapleau), que nous devions recevoir des commandes de papier du département de M. Chapleau, et la moitié du profit réalisé sur ces ventes devait être appliqué au paiement du dix pour cent sur les billets. De cette façon il n'aurait rien à payer de sa poche. C'était l'entente lorsque le contrat a été passé. La première commande a été pour environ \$1,000 ou à peu près le prix."

(Extrait d'une déposition de M. J. Brooks Young devant la cour, d'après les notes du sténographe Hoiland, produites après une lutte corps à corps avec M. Chapleau, au comité des Comptes publics à Ottawa.)

ACTUALITÉS

Pronostic météorologique pour les prochaines vingt-quatre heures.

Observatoire de Toronto, 27 septembre, 11 h. 30 p. m.

Bas Saint-Laurent et G. G. — Vents du S.-O. au S. modérés ou plus forts ; temps beau et chaud.

Nous avons eu une température splendide hier.

Les personnes qui ont été chargées de recueillir des souscriptions pour les pauvres incendiés du Cap-Blanc, ont commencé leur tâche. Son Excellence le cardinal Taschereau a généreusement souscrit la somme de \$200.

Nouvelles fausses du Courrier du Canada : "M. Ernest Pacaud est arrivé ce matin par l'Intercolonial."

C'est faux. M. Pacaud était à bord du Parisien et a débarqué avec les autres passagers à Québec-Sud.

Il est débarqué à la Pointe-aux-Pères, où le Parisien a descendu les malles.

C'est faux. Les piquebots ne laissent pas les malles à la Pointe-aux-Pères, et ne laissent plus au quai de Rimouski, grâce au fanatisme Haggart et à l'inspecteur Adolphe Caron.

MM. Mercier, Chas. Langlois, etc., sont partis pour Trois-Rivières, où M. Pacaud va aussi se rendre.

C'est faux. M. Pacaud est parti samedi pour la Malbaie, pour en ramener sa famille, qui y a passé la belle saison.

Et c'est comme cela tout le long des colonnes du Courrier.

Nous regrettons d'apprendre, que M. J. G. Barthe, ancien député et greffier de la Cour des Appels sous l'Union, est mourant à Montréal.

M. et madame W. LeB. Fauriel sont arrivés au Saint-Louis hier, et partent demain pour Gaspé.

MM. L. G. Bellefleur, Chénouin, R. A. Dransau, Rimouski, J. M. Deslaur, L. D. Papin et J. B. Boudreau, de Trois-Rivières, sont arrivés à Québec hier et logent au Saint-Louis. Ils plâtrèrent au Caire de révision aujourd'hui.

M. Joseph Crepault, maire de New-Richmond, Bonaventure, est à Québec.

Le *Witness* fait remarquer que les juges de la commission royale n'ont pas encore accepté et qu'il n'est pas du tout certain qu'ils acceptent la rétro qu'on leur offre. Il ajoute que c'est une erreur de croire que la loi pourrait au paiement de \$25 par jour aux commissaires. Si la législature refusait de leur voter des salaires, ce serait, dit le *Witness*, le lieutenant-gouverneur lui-même qui devrait les payer à même son traitement.

Il est maintenant en preuve que non seulement M. Chapleau, mais que M. Bouché, sir John Macdonald et plusieurs fonctionnaires avaient connaissance des exactions et des vols de Senechal.

On annonce que le parlement fédéral sera prorogé mercredi.

Les députés recevront leur \$1,000 d'indemnité, plus \$10 par jour après les 90 premiers jours de la session.

Le *Witness* de Montréal dit que si la commission royale ne condamne pas le gouvernement Mercier, un des premiers actes de la législature lorsqu'elle se réunira devra être de présenter une humble adresse, non pas à Sa Majesté par l'entremise du gouverneur général, mais à Sa Majesté directement se plaignant de l'action arbitraire et inconstitutionnelle du lieutenant-gouverneur Angers, demandant son renvoi d'office et priant Sa Majesté d'amender la constitution et de donner aux gouverneurs généraux telles instructions qui rendront impossible l'avenir de telles infractions aux droits du peuple.

Le *Canada* commente comme suit le troisième article signé : *Un conservateur*, qu'il publiait samedi :

"Notre distingué collaborateur écrivait, beaucoup, dans l'intérêt public l'arrestation de M. Laurier au pouvoir, s'écriait : *Si politique comparée au sacrifice de nos meilleurs intérêts nationaux.* Sans approuver, dans son tout, la politique de M. Laurier, nous sommes loin de croire qu'elle comporte tant de maux. M. Mowat, par exemple, qui est son partisan le plus puissant à Ontario, ne voit point au sacrifice de nos intérêts nationaux ; nous avons eu de cela un exemple frappant dans un passé qui n'est pas bien éloigné. Ensuite ne croyez-vous pas, entre nous, que nos intérêts nationaux seraient aussi dépendamment protégés par M. Laurier, qu'ils ne le sont aujourd'hui par MM. Haggart, Bouché, Carling et enfin Davidson ? Nous croirions, même au risque de passer pour naïf."

"Notre collaborateur se rappelle exacte, que sir John a battu cette corde avec succès à Ontario, aux dernières élections générales ; mais ça ne peut pas faire pour Québec.

"Et enfin notre collaborateur ajoute gravement : *leur administration (de M. Laurier) serait une série de malversations et de pillages dont notre crédit financier à l'étranger souffrirait considérablement.*"

"Après une longue et profonde méditation, les bras nous tombent, nos jambes fléchissent, la parole expire, sur nos lèvres... nous tirons l'échelle."

Tout l'effort des conservateurs à Ottawa tend à établir que sir Hector Langevin, un des principaux chefs de leur parti depuis vingt ans, n'a jamais été qu'un parfait idiot.

Le Monde a l'indécence d'écrire les lignes suivantes ou le cynisme le dispute au mensonge :

"Les trois juges désignés n'accepteront pas, disent-ils, car ils ne veulent pas s'écarter de cette affaire, s'exposer à la critique des gens de parti si on ne les paie pas. Voilà l'insigne qu'on lance de tout côté à la face des juges désignés pour faire partie de la commission royale."

Un libéral bien connu disait ce matin : "La commission se compose de deux anciens conservateurs et du juge Jetté, un homme qui a été élu par l'influence des prêtres dans le faubourg Québec ; nous ne voulons pas plus de lui que des deux autres."

Au moment d'aller sous-pro se on nous dit que l'honorable juge Jetté ne veut pas accepter sa commission de membre de la commission royale. Il donne pour raison de son refus que sa famille se compose presque entièrement de libéraux, qui lui voudraient du mal de présider à cette enquête."

Evidemment dans la cave du sir Hector on ne sait que deux choses : receler l'argent public volé et mentir en brigand !

On nous écrit :

"La révision finale des listes électorales pour le 23 d'octobre, à notre satisfaction. M. le réviseur R. A. Drapreau, écrivain bien fait, sans partialité et a été tout le temps à la hauteur de sa position. M. A. Chabot, notre ami, avocat de Québec, qui accompagnait M. Drapreau dans l'intérêt de notre parti, s'est très bien acquitté de son devoir. Enfin, nous libéraux, sommes tous satisfaits."

Le *Witness* demande que M. Perley soit examiné de nouveau devant une cour de justice, où il pourrait alors dire la vérité, toute la vérité, sans crainte ni intimidation.

Nous lisons dans l'Union de Saint-Hyacinthe :

"ADIEU ! BRILLANTES ESPÉRANCES

"Oui, on l'avait espéré ! Le gouvernement Mercier devait inévitablement périr dans la Baie des Chaleurs, et voilà que le vaisseau du cabinet provincial voguait à merveille sur les flots apaisés."

"La réponse prévenue et non attendue par Angers — déconcerte toute la meute affamée de l'opposition provinciale. L'opinion publique, qui avait réussi à alarmer un instant, est plus favorable que jamais à notre valeureux premier ministre qui vient de confondre et son persécuteur Angers et ses vils calomniateurs, les Tories."

"Les journaux bleus n'ont pas exhibé à leurs lecteurs la plus faible partie de ce magistral document. Le *Star* et le *Witness* admettent que, sous le double rapport de la logique et du droit constitutionnel, M. Mercier s'est montré supérieur de cent coudées au lieutenant-gouverneur."

"Jamais nous n'avons été si fiers de notre chef que nous le sommes aujourd'hui."

"Quel rude adversaire vous avez eu lui, pauvres bleus de Québec !

"Voyons, en convenez-vous, M. de LaBruère ?"

Il n'y a qu'une voix dans la presse quelque peu indépendante du pays pour condamner la duplicité cynique des bleus. Pour tout ce qui regarde l'Ottawa, l'on dirait qu'ils ont un bandeau sur les yeux, mais les colonnes de leurs journaux sont trop étroites pour les flots d'injures et de calomnies qu'ils lancent contre le gouvernement de Québec.

La mauvaise foi est tellement évidente, que même des journaux hostiles à M. Mercier personnellement, comme le *Witness* et le *Star*, se voient forcés de la dénoncer.

Le Monde a repris, après plusieurs semaines de trêve, son odieux système de persécution contre le clergé et en particulier contre le Saint-Siège. Dans son numéro de samedi on lit :

"Il comprend aussi que les ecclésiastiques de M. Mercier, son bonnet carré et son habit de comte, ne l'autorisent pas à favoriser..."

"La bénédiction et les explications de Comte du Ciste Empire auraient-elles par hasard raisonné aux oreilles du confrère ?"

Pour ce qui regarde l'honorable M. Mercier, ce genre de polémique nous laisse indifférent ; il est bien au-dessus de toutes ces petites choses. Mais nous déplorons l'effet funeste que ces écrieries voltairiennes auront certainement sur notre population si catholique et si religieuse.

Est-ce pour sauvegarder l'honneur du pays, pour satisfaire les honnêtes gens que les bleus prennent tant de soins, dans leur conspiration, afin que l'enquête sur l'affaire de la Baie des Chaleurs n'atteigne pas l'ex-lieutenant-gouverneur Robitaille, actuellement sénateur, l'ex-député bleu Riopel et l'ex-député bleu Thos. McGreevy.

Si Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers se trouvait aujourd'hui à la place de Son Excellence le gouverneur général Stanley, demanderait-il au gouvernement fédéral de résigner ? lui imposerait-il la plus petite commission royale, parce qu'il refuse une enquête sur une accusation très grave portée devant la Chambre contre le ministre Haggart ?

Voyons, les bleus, au nom des honnêtes gens, pour l'honneur du pays, répondez.

L'honorable M. Robitaille est revenu en ville.

L'honorable M. Boyer est attendu à cette ville aujourd'hui.

M. O'Donnell, avocat, de la société O'Donnell et Panet, est gravement malade.

M. David Barry, avocat d'Aylmer, et M. Edmond Barry, du Palais de Justice de Montréal, étaient vendredi de passage en cette ville, de retour de l'Angleterre où ils ont assisté aux funérailles de leur père, feu John E. Barry.

Le Conseil de l'Instruction publique a terminé ses travaux. Tous les membres sont repartis vendredi pour retourner dans leurs foyers respectifs.

M. J. S. Doucet, avocat d'Arthabaska, est en cette ville pour affaires professionnelles.

M. Caron, maire de Tadoussac, est en cette ville.

Le comte et la comtesse de Lathom, et leur fille Lady Bertha Wilbraham, et Sir Henry Tyler, M. P., sont partis pour l'Angleterre à bord du *Teutonic*.

M. M. Ovide Bonad, notaire de Chicoutimi, qui était en cette ville depuis quelques jours est parti, samedi après-midi, pour St-Thomas Montmagy.

Les officiers de la garnison d'Halifax ont donné vendredi soir à l'hôtel Halifax un grand bal en l'honneur du commandant de la batterie B. de Québec, le lieutenant-colonel Montizambert, en visite ici.

Au-delà de 1200 invitations ont été lancées, et la plupart ont répondu à l'appel.

Cette fête sociale a été l'une des plus brillantes qui se soit jamais donnée à Halifax.

Samedi après-midi Son Excellence le cardinal Taschereau est parti pour St-Romuald où il administrera les sacrements de la confirmation, dans cette paroisse, hier.

Mercredi, à eu lieu, le mariage de Richard Conway Cartwright, second fils de sir Richard Cartwright, avec Mlle Kato Horn, de Pittsburg, Ont, à Kingston.

FEU JOHN E. BARRY

Les funérailles de M. John E. Barry ont eu lieu jeudi matin à Trois-Pistoles. Malgré le mauvais temps, une foule sympathique était rassemblée pour rendre les honneurs funèbres à cet homme de bien.

Les porteurs des coins du poêle, choisis autant que possible parmi les anciens amis de M. Barry, étaient :

MM. P. Chalouit, G. R. C. R. Charles Bertrand, H. W. French, D. Bertrand, le notaire Gagnon et A. P. Pelletier.

MM. David, Edmond et John Barry, fils du défunt, conduisaient le deuil avec M. F. X. Choquet, de Montréal, son gendre, et son neveu, M. Charles Rouleau.

Le service a été chanté par monsieur le chanoine Rouleau, beau-frère de M. Barry.

Le témoignage de M. A. M. Thom

Une partie de la preuve qu'on a cherché à supprimer à Ottawa

La réclamation Armstrong était légitime

SIMPLE AFFAIRE AU RESTE ENTRE LA NOUVELLE COMPAGNIE ET L'ANCIENNE

LE GOUVERNEMENT N'AVAIT RIEN A Y VOIR

Il payait les dettes reconnues par la compagnie

Toutes les négociations avec le gouvernement conduites par M. Thom seul

(Traduction du compte rendu officiel)

Auguste McIntyre Thom, après avoir été régulièrement assermenté, est examiné par M. Langelier, conseil du gouvernement de Québec.

Par M. Langelier :

Q.—Vous étiez, je pense, le secrétaire ou le secrétaire-trésorier de la compagnie réorganisée du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ?

</

mérite dans les cellules. Le chef Hughes avait été appelé, reconnu l'illustre prisonnier et son compagnon et les fit remettre en liberté.

Tel est le récit, signifié R. M. O'Brien, qui a amené l'accusé en cour criminelle. Une foule de témoins ont été entendus. Son Honneur le juge Desnoyers, devant qui la déposition a été faite, James Kemp, surintendant du télégraphe de Québec, William Ryan, messager qui a porté la dite dépêche, Frédéric Williams, correspondant de la Gazette à Ottawa, tous reconnaissent la signature de l'accusé et établissent qu'il était correspondant pour certains journaux américains. Quant aux détails même sur la cause, ces différents témoins n'ajoutent rien à ce que nous venons de donner.

LETTER D'OTTAWA

De la Justice de samedi :
L'ENQUÊTE MCGREERY

24 septembre 1891.

Il était tard quand le vote a été pris sur la motion Lister. L'ordre du jour était appelé, le député de Bellechasse parla trois heures et demie. Il s'attacha surtout à démontrer la connivence et la participation directe de Sir Hector dans les fraudes gigantesques qui viennent d'être dévoilées au comité des Privilèges et Elections.

M. Perley avait recommandé, dans un rapport officiel, d'accepter la nomination amicale de Baskerville pour la construction du bassin d'Esquimaux. Le pays y aurait gagné considérablement. L'ingénieur avait fait un rapport détaillé constatant qu'au point de vue de l'intérêt public, cette nomination était avantageuse. Il avait lui-même sollicité M. Baskerville à l'amener telle qu'elle se trouvait alors.

Sir Hector s'est rendu à Québec, y a rencontré Larkin et Murphy, et les lettres au dossier donnent le compte rendu de sa conversation avec eux. De retour à Ottawa, Sir Hector s'est appuyé, au sujet du rapport de son ingénieur, de demander de nouvelles nominations.

MM. Starrs & O'Hanly étaient les plus bas soumissionnaires pour la deuxième série de constructions. Ils avaient fait le devis de \$7,300 et offert un chèque accepté pour la balance de \$9,400. Malgré cela, malgré le rapport de l'ingénieur Perley, Sir Hector, par des menaces, par de fausses représentations, a engagé MM. Starrs & O'Hanly à rejeter leur soumission, ce qui a fait obtenir le contrat à Larkin, Connolly & Co, et a fait perdre au pays \$35,000.

La preuve démontre que Starrs & O'Hanly auraient fait \$32,000 de profits si le contrat leur avait été donné. Larkin Connolly eux, ont fait \$240,000 de profits, outre \$83,000 qu'ils ont dépensés en bookkeeping.

La pierre de sable qu'il avait été décidé d'employer fut trouvée mauvaise, impropre à aucun usage, et ce tant par les ingénieurs que par les citoyens d'Esquimaux. Perley lui-même fit rapport et demanda, conformément au vœu général, la substitution du granit. Sir Hector approuva et l'ordre en conseil fut préparé. Il était rendu au conseil quand la nouvelle arriva que le granit coûterait trop cher aux contracteurs, qu'ils y feraient moins d'argent qu'avec la pierre de sable, et Sir Hector, malgré l'avis de tous les ingénieurs, retira l'ordre en conseil et la construction fut continuée avec de la pierre de sable, ce qui nécessita des réparations annuelles. La encore l'action de Sir Hector est directe.

Les contracteurs, pour leur seul bénéfice et avantage, obtinrent de doubler les rangs de la pierre, mais à la condition expresse qu'ils seraient payés extra. Sir Hector, qui croyait le complot de M. Perley à la Colombie, lequel, de retour, suggéra de leur payer un extra, savoir \$32,000.

Les contracteurs s'étaient engagés à payer \$50,000 pour le matériel que le gouvernement leur avait transporté et qu'il avait lui-même reçu du gouvernement de la Colombie. Sir Hector avait formellement déclaré à Starrs que ce montant serait payé en entier. Malgré cela Sir Hector a laissé payer le montant de \$19,000. Il dit maintenant qu'il n'en a pas ou connaissance !

Les contracteurs avaient promis \$50,000 de bookkeeping si on leur donnait le contrat pour allonger le bassin de 150 pieds. Sir Hector fit des efforts considérables pour leur obtenir cet extra, mais il échoua devant la résistance du gouvernement impérial qui ne voulait pas contribuer à part, déclarant que le bassin était assez grand pour recevoir n'importe quel vaisseau.

Sir Hector a lui-même offert à M. McGreery de lui donner \$6000 par mille pour le chemin de fer de Montmorency-Charlevoix. Bookkeeping direct.

Sir Hector a, avec une injustice flagrante, refusé un contrat à M. Vandy qui était le plus bas soumissionnaire.

Sir Hector a lui-même approuvé un compte absurde à sa face même, pour faire payer ses contracteurs du bassin de \$165,900 dont une grande partie a été en bookkeeping.

La responsabilité de Sir Hector, dans le contrat du mur de traverso, est directe et il a nécessairement été de connivence dans les fraudes aussi gigantesques qu'il malhonnêtes qui ont été commises, tant envers le public qu'envers Peters et autres soumissionnaires.

Sir Hector est directement responsable si le contrat pour le mur du sud a été accordé à des contracteurs déguisés sous de faux noms, ce qui a conduit à la fraude Bancroft qui ne fut que la continuation d'un système malhonnête et paté.

Sir Hector était le seul qui pouvait accorder les contrats de creusage, et les commissaires n'agissant que d'après son ordre. Il est personnellement responsable pour les prix exorbitants qui ont été accordés.

Sir Hector est coupable d'avoir acheté avec son copain de chambre, McGreery, et avec l'argent public, le journal *Le Monde*, dans le but d'en faire le véhicule et le défenseur de ses actes de mauvaise administration et de corruption.

La Commission du havre de Québec n'a été maintenue que pour procurer des fonds à la commission McGreery-Langevin, tout en laissant à la marine de Québec, des constructions notables, et il est responsable de l'incapacité qu'il a eue maintenant chez les commissaires.

Les travaux du havre de Québec, le support donné aux débardeurs, le boudage colossal fait pour enrichir des particuliers et corrompre le peuple, ont ruiné la ville et démolir la population. Sir Hector est encore directement responsable et de connivence sous ce chapitre.

C'est sous ce chapitre que le gouvernement, qui admet la culpabilité de M. McGreery, dit : Sir Hector n'est pas coupable ni responsable même : c'est Perley et les Commissaires du havre qui sont seuls responsables.

Un gouvernement qui a recouru à des moyens aussi pusillanimes que des déloyaux et absurdes, n'est pas loin de sa chute. Sir John Thompson, qui est exactement renseigné sur tout ce qui s'est passé, fait à son devoir et entre résolument dans le bataillon des bookkeepers, tout en étant un rempart. Il sait que la responsabilité ministérielle, au moins de Sir Hector, entrainerait la solidarité de tout le cabinet, et il recule devant le devoir impérieux de rendre un verdict suivant les faits.

Pour deux raisons majeures, le gouvernement est devenu responsable des actes de Sir Hector : 1o M. Abbott a appelé Sir Hector à lui en pleine connaissance de cause ; 2o le gouvernement accepte officiellement la responsabilité de tous les actes de Sir Hector, même après l'enquête. S'il n'a pas été partie à la conspiration, il se fait complice après le fait ; il l'approuve et la ratifie.

A PROPOS DES MINES

UNE MÈCHE ÉVENTÉE

Un bon nombre de propriétaires de mines d'amiante viennent de se réunir, en cette ville, et se sont engagés à suspendre les travaux dans la région minière de Thetford, Black Lake, etc.

La raison donnée serait le fait que le gouvernement insiste pour que les compagnies minières se soumettent à la loi des mines de la dernière session et insiste surtout au sujet de la royauté.

Cette décision aurait pour effet de priver d'ouvrage environ deux mille mineurs. Vu la gravité de l'affaire nous avons immédiatement envoyé notre reporter auprès de l'honorable M. Dugas pour lui demander quelles mesures il croit devoir prendre dans les circonstances.

Voici en substance la réponse de l'hon. M. Dugas.

— Les propriétaires de mines ont donné une mauvaise raison pour justifier leur action. Je suis allé moi-même dans le cours de l'été avec M. le juge Dugas visiter la plupart des mines d'amiantes de cantons de l'Est et j'ai appris de M. King, gérant de la mine King Bros à Thetford Mine, qu'il y avait une difficulté autre que celle mentionnée par les mineurs et beaucoup plus grave, sur-tout.

L'amiantite de très qualité, m'a-t-on alors informé, vaut de \$250 à \$350 la tonne ; elle a été vendue ainsi l'été dernier ; mais les acheteurs ont fait un combiné et n'offrent que soixante-quinze à cent vingt-cinq piastres, empêchant naturellement le surplus de la valeur de l'achat sur le marché.

Les propriétaires de mines, à l'époque du ma visite s'étaient, de leur côté, coalisés et refusant de vendre tout ce qui avait été produit jusque-là, à part quelques tonnes.

Dès cette époque, M. King m'informa que c'était l'intention des propriétaires de mines de refuser quand même, de ne pas s'en laisser imposer par l'acheteur et de se coaliser ensuite.

Je n'ai pas couru après ces renseignements ; il m'a été donné sur la remarque que je faisais que ces propriétaires devaient s'enrichir très promptement, vu le prix élevé de l'amiantite.

Je ne voudrais pas être méchant, mais sachant que c'est là la raison de la suspension des travaux, je suis un peu porté à croire que nous sommes plutôt en face d'un mouvement politique, d'une pression pour relever le courage des bleus au dépens du gouvernement de Québec, en face d'une agitation créée pour que l'on s'empare plus facilement de notre autonomie à Ottawa en désavouant la loi des mines.

Chambre des Communes

70ème PARLEMENT—1ère SESSION

QUATRE-VINGT-DEUXIÈME SÉANCE

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 26 septembre.

La séance de samedi a offert peu d'animation et d'intérêt. Après avoir adopté le bill concernant les résolutions des chemins de fer présenté par M. Bowell, et avant que la Chambre se forme en comité des subsides sur les estimations supplémentaires, M. KAULBACH attire l'attention du gouvernement sur l'action du gouvernement de Terrebonne qui permet aux vaisseaux de pêche américains de se procurer du poisson dans les ports de Terrebonne, tandis qu'il refuse le même avantage aux vaisseaux de pêche canadiens.

Si le gouvernement de Terrebonne persiste dans cette conduite injuste, le Canada devrait user de représailles.

En réponse, M. TUPPER dit que le gouvernement fédéral a fait tous ses efforts pour régler cette question. Une correspondance considérable a eu lieu entre le gouvernement de Terrebonne et le gouvernement fédéral, et le gouvernement impérial, et la solution de la question est maintenant proche. Tout sera certainement réglé avant la prochaine session de la Chambre.

En comité des subsides, la Chambre a adopté 20 résolutions. Il y a eu quelque discussion sur le vote de \$4,000 pour un bureau de poste à Farnham et \$1,000 pour aménagement au bureau de poste de Québec.

M. McMULLEN et quelques autres députés libéraux accusent le gouvernement de donner des édifices pour bureaux aux autres conservateurs et les refusent à des centres libéraux où pourtant le revenu est égal et souvent supérieur.

La séance a été levée à 10 h. p. m.

Le « Bellerophon »

Le vaisseau de guerre, le *Bellerophon*, retournera à Halifax, lundi prochain. L'amiral Watson et les officiers de la frégate donneront à bord une grande réception le 1er octobre prochain.

CORRESPONDANCE

26 septembre 1891.

Monsieur le rédacteur,

Avant-vous la complaisance de publier les quelques lignes suivantes dans les colonnes de votre journal.

— Au moment de m'embarquer pour l'Europe, où m'appellent des raisons de santé, j'éprouve le besoin d'exprimer publiquement à messieurs les paroissiens de St-Roch, que j'ai le regret de quitter, les sentiments de ma plus vive reconnaissance pour leur extrême bonté, dont ils viennent de me donner, dans un cadeau de mille piastres, une preuve éclatante.

Cette offrande généreuse, empressée, et toute spontanée, que je ne méritais guère et à laquelle, moi dit-on, riches et pauvres, ont si libéralement contribué, me jette dans la confusion.

Je remercie tous les donateurs du plus profond de mon âme et leur offre cordialement l'unique récompense qui est en mon pouvoir, la promesse de prier pour eux sur le tombeau des Saints Apôtres.

Je profite de l'occasion pour remercier en même temps, les citoyens de St-Roch qui, à différents titres comme fondateurs, bienfaiteurs ou associés ont bien voulu encourager, de leurs deniers, la belle « Œuvre des clercs », à laquelle je me suis particulièrement intéressé, et qui est, comme on le sait, appelée à rendre les plus précieux services.

Tous ceux qui désirent lui continuer leur faveur pourront s'adresser à monsieur le directeur du Grand Séminaire de Québec.

Agrez,

Monsieur le rédacteur,

Avec mes remerciements, l'assurance de mon dévouement.

W. L. O. PLAISANCE, PIRE.

L'ouragan de vendredi dernier

Le capitaine du *Jacques-Cartier* nous rapporte que l'ouragan de vendredi dernier s'est fait sentir avec une violence inouïe sur les bords de la Sagouine.

À Chicoutimi, une partie du toit de l'église a été arraché par le vent, des cheminées du séminaire ont été renversées, et plusieurs maisons ont subi des dommages.

Un nommé Grenon, cultivateur de la Descente des Femmes—petit hameau près de la montagne à laquelle on a donné ce nom bizarre—descendait en canot de la Pointe aux Iroquois à l'heure où l'ouragan s'écroulait avec une force irrésistible entre les deux rives escarpées de la rivière. Son embarcation fut chavirée, mais il réussit à s'y cramponner, et il n'a été recueilli que le lendemain, quatre heures après l'accident, au pied du Cap Trinity. C'est-à-dire, à six lieues environ de la Pointe aux Iroquois. Quand l'équipage du *Jacques-Cartier* est allé le tirer de l'eau il était à demi mort de froid et d'épuisement.

Une goélette, la *Helène*, dit-on, a été considérablement avariée, et un homme de son équipage, dont on n'a pu se procurer le nom, a péri.

Une tempête aussi violente, s'est abattue le même jour sur Fraserville vers 6 heures du soir. Le vent soufflait avec une rage épouvantable ; le tonnerre faisait terrifiant, la pluie et la grêle tombaient à torrents. Les fenêtres des maisons volaient en éclats. Les lignes télégraphiques ont été rompues, plusieurs granges et autres bâties ont été renversées ; des dommages sérieux ont été causés dans la campagne environnante.

On redoute que ces désastres aient eu lieu sur le fleuve.

Nouvelles du Jour

En difficulté

La maison commerciale Fortier, Royer et Belleau de cette ville a suspendu ses paiements avec un passif d'environ \$30,000. M. Alphons Turcotte, de la société Kent et Turcotte, Montréal, est chargé de représenter les créanciers dont la plupart sont de Montréal.

Le fantôme anglo-man la ou il ne devrait pas exister

Une pénible nouvelle, dit le *Travailleur*, nous arrive de West Warren, Mass. Il paraîtrait que M. le curé de l'endroit, un prêtre irlandais, a empêché tous les enfants canadiens, qui ne savaient pas leur catéchisme en anglais, de faire leur première communion cette année.

C'est là une injustice criante, dit le *Travailleur*, et nous nous empressons de la signaler à l'Ordinaire du diocèse, dont nous espérons que, de la sorte, les excellentes dispositions à l'égard de l'élément canadien.

Cadavre retrouvé

Hier matin on a retrouvé près du quai Luzon, le cadavre de Pierre Lafamme, le jeune homme qui est disparu de Lévis la semaine dernière. Lorsqu'on l'a sorti de l'eau, il avait une corde d'environ quinze pieds de longueur attachée à son cou. Le coroner s'est immédiatement rendu à Lévis et a fait transporter le cadavre chez sa mère où une enquête sera tenue ce matin à neuf heures.

L'autopsie a été faite hier après-midi par les docteurs Lacoste et Hamelin.

Beaucoup trop de zèle pour la circonstance

Samedi soir, vis-à-vis le marché Montcalm, rue Saint-Jean, trois passants ont été témoins d'une arrestation opérée avec un zèle beaucoup trop démonstratif, pour ne pas dire brutal.

Un homme ivre s'en allait en zigzaguant, mais paisiblement, et conduit par un enfant. Deux agents de la paix, dont l'un, un novice, ne portait pas le costume réglementaire, qui paraissait avoir le vin guillonné et arrêté, les marteaux pour leur dire quelque chose.

On lui conseilla majestueusement de continuer son chemin. Ce qu'il fit, mais par malheur la malencontreuse idée lui vint de gronder un juron, un « hell du policeman » entre haut et bas.

Le mot était à peine lâché, que le policeman, pas le novice, l'autre, boudit du haut de sa dignité outragée, se rua sur l'ivrogne—un petit homme de quatre pieds et quelques pouces—comme pour le pulveriser. ... Ce fut terrible !

Le pauvre diable fut brutalement secoué, l'autre agent vint se jeter main-forte au premier, et tous deux, rentri triomphalement leur petit prisonnier au violon.

Il n'y a pas de doute que le policier qui a si brutalement opéré cette arrestation doit être formidable dans une bagarre ! Les deux passants émerveillés.

Capture d'un fennec

Il y a une couple de jours les deux chiens de M. Charles Gingras, propriétaire du club Belvédère, sont arrivés chez lui apportant un magnifique renard au pelage argentin qui était encore vivant.

L'animal, nous dit-on, une trentaine de piastres.

À la Basilique

La bénédiction des cloches de la Basilique aura lieu dimanche prochain, le 4 octobre, après la grand-messe. Depuis quelques jours on a commencé les travaux préparatoires à l'installation de ces cloches dans le clocher de la Basilique.

Le Grand-Trône

État des recettes pour la semaine finissant le 19 septembre 1891 :

	1891	1890
Passagers.....	\$195,316	\$189,677
Fret.....	247,377	263,931
Total.....	\$442,693	\$453,608

Retraite

La retraite des élèves instituteurs de l'École Normale Laval, commencée mercredi, s'est terminée hier matin. Le président de la retraite a été le Révérend Père Proulx, S. J., de Montréal.

— Les élèves de l'École Modèle, de cette même institution, ont terminé leur retraite samedi, par un pèlerinage à l'église de Notre-Dame des Victoires, à la basse-ville.

— La retraite des élèves du Grand Séminaire de Québec, s'ouvrira le 3 octobre, et celle des élèves du Petit Séminaire, le 7 octobre.

La contrebande

MM. Wheeler et Cameron sont partis vendredi, sur le remorqueur de M. Haquet, pour le bas du fleuve. Sur l'avant du bateau flottait le pavillon de la douane, ce qui est de nature à faire croire qu'il s'agit encore de quelque saisi de liqueurs fraudées.

La « Tourmaline »

Le navire de guerre *Tourmaline* quittera le port de Montréal, hier, pour revenir dans notre port où il restera une dizaine de jours.

Aviz

Mardi, le 29 courant, sera offert en vente un lot de soie noire (gros grain) pour robes, de toute grandeur, pour 87 1/2 la verge.

THÉOPHILE BÉLAND,

172, rue St-Jean.

Construction d'un moulin

On nous écrit de Fraserville que M. G. H. Deschênes, ancien député de Témiscouata, est actuellement à faire construire un moulin à farine sur la Rivière du Loup, en face des bureaux du chemin de fer Témiscouata. Déjà l'écluse et une partie de la dalle qui doivent conduire l'eau au moulin sont terminées. Les travaux de la bâtisse sont commencés, lundi dernier, et on espère compléter le tout pour le premier novembre.

Une famille attristée

Landi matin, il y avait un mariage entre une jeune fille et un jeune homme de Chicoutimi. M. W. Harvey, fils de M. André Harvey, avait conduit à l'autel Mlle R. Wilmet, et après la messe le jeune couple s'est rendu à la demeure de la mère de la mariée, mais quelle ne fut pas leur douleur quand ils s'aperçurent que le frère de Mlle Wilmet était à l'agonie et au bout d'un quart d'heure il expirait.

Le défunt était un jeune homme d'une vingtaine d'années et le seul soutien de sa mère. Cette famille est accablée de malheurs depuis quelques années. Mme Wilmet a perdu trois de ses fils : le premier s'est noyé, le second est mort après deux années de maladie et le troisième vient de mourir après deux mois de souffrances.

La récolte au Lac St-Jean

Le *Progrès de Sagouine* dit que, sur plusieurs fermes de la nouvelle paroisse de St-Bruno, Lac St-Jean, le blé mûrit jusqu'à sept pieds de hauteur et l'avoine, jusqu'à huit pieds et demi. Le journal ajoute que, dans tout le Sagouine et au Lac St-Jean, la récolte est abondante et belle, le blé étant d'une qualité supérieure.

Opération chirurgicale

Un monsieur Laliberté de St-Henri, souffrant d'une tumeur dans l'aîne, a subi une opération qui l'a beaucoup soulagé. Il est passablement mieux.

Militaire

Les militaires qui ont campé à Rimouski, sont arrivés samedi, à Lévis, par train spécial.

La sépulture des suicidés

Sous ce titre, nous lisons dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Paris : « On a posé récemment à la Sacré Congrégation du Saint-Office la question de savoir s'il était permis de donner la sépulture ecclésiastique aux suicidés et de célébrer pour eux des funérailles solennelles. »

La Sacré Congrégation, répondant à cette question, rappelle d'abord la loi générale.

Il n'est pas permis de donner la sépulture ecclésiastique à ceux qui se tuent par désespoir ou par colère, ad desperationem vel iracundiam, et non point par folie, s'ils n'ont pas donné avant la mort des signes de repentir.

Elle examine ensuite les trois hypothèses possibles :

1o Quand il y a certitude au sujet de la colère ou du désespoir, la sépulture ecclésiastique doit être refusée ;

2o Quand il y a certitude au sujet de la folie, qu'on donne la sépulture ecclésiastique avec la solennité des obsèques ;

3o Quand le doute subsiste touchant la question de savoir si quelqu'un s'est donné la mort par désespoir ou par folie, on peut accorder la sépulture ecclésiastique, mais en refusant les solennités des obsèques.

Voilà une décision qui, bien réservée, est de nature à supprimer bien des abus et bien des scandales.

Un voleur honnête

Si un voleur peut être honnête, en voici un. Un individu avait enlevé sur la demeure que le chevalier Baillargé, s'est fait construire sur le terrain de la maison où est mort le général américain Montgomery la plaque de cuivre commémorative de ce fait historique. Jeudi, durant la nuit, la plaque a été remise où elle était et vendue on ne fut pas surpris de la retrouver fixée sur le mur aussi solidement qu'avant son enlèvement.

M. Thomas McGreery pourrivi

M. Frank Ross a pris vendredi en cour suprême une action de \$21,200,80 contre M. Thomas McGreery, ex-député de Québec-Ouest.

L'université Laval

L'année universitaire commencera mercredi prochain dans les facultés de droit et de médecine de l'Université Laval.

Cour de Police

Aucun prisonnier, samedi matin, à la cour de police.

Mort subite

Mardi matin, M. Tremblay, demeurant à Trois-Rivières, 14 rue St-Paul, âgé de 90 ans, travaillant dans la cour de sa maison, à agir du bois. Vers 2-30 heures, des personnes habitant le second étage de la maison occupée par M. Tremblay, virent celui-ci s'affaîsser sur lui-même et tomber.

On accourut, mais déjà il était trop tard. Le vieillard avait été foudroyé. Sa mort est due à la vieillesse.

Autour du monde

Ces jours derniers, l'un des MM. du Séminaire de Chicoutimi a reçu une lettre qui a fait son tour du monde. D'après les dates des timbres des différents bureaux de poste où elle s'était arrêtée, voici quel a été son itinéraire :

Confolens (Charente).....

France..... 25 nov. 1890

Trebizonde, Turquie..... 13 déc. 1890

et 20 déc. 1890

London..... 29 déc. 1890

Sydney, Nouv.-Galles..... 9 fév. 1891

du Sud..... 17 fév. 1891

Nouméa, Nlle-Calédo- nie..... 5 sept. 1890

San Francisco..... 14 " "

Montréal..... 15 " "

Chicoutimi..... 16 " "

Deux autres empreintes de timbre étaient trop imparfaitement marquées pour être intelligibles.

De Chicoutimi, cette lettre a été réexpédiée, le 18 septembre, à son lieu de départ. Elle est adressée à M. Marais, explorateur supposé, que l'on ne trouve évidemment nulle part. Si on ne l'avait retenue trop longtemps en certains endroits, cette lettre aurait pu faire son voyage en beaucoup moins que dix mois.

Nomination

On dit que M. Paul Couture, ex M. P. sera nommé agent des Terres de la Couronne en remplacement de M. Henry, A. Tremblay.

Personnel

M. David Ouellet, architecte, de Québec, partira le 27 septembre, pour un voyage en Europe dans l'intérêt de sa profession.

Pendant son absence, M. J. Léon Pinsonnault, architecte, sera l'administrateur du bureau, No 113, rue St-Jean, et M. Damase Blais, le gérant des ateliers, No 87, rue d'Aiguillon.

21 sept.—6 s—e j

Vinagre

Demandez à votre épicer le vinaigre fabriqué par Drouin, frères & Co, reconnu par les certificats analytiques le meilleur et le plus pur qui se fabrique.

Walker :

Maintenant que la saison de la crème à la glace est passée et que les huîtres sont arrivées, MM. Vandy et Turcotte ont fait des arrangements pour recevoir tous les jours de ces délicieux mollusques, qu'ils serviront dans leur salle à dîner ou livreront à domicile lorsqu'ils en seront requis. Nous invitons spécialement les dames et les messieurs qui aiment aux représentations du Moulin de la Sale Jacques-Cartier à entrer au No. 60, rue de la Couronne, St-Roch. On pourra aussi se procurer des huîtres au No. 35, rue St-Jean.

Téléphone : No. 790 pour la rue de la Couronne, et No. 528 pour la rue St-Jean.

22 sept.—e j 8fs.

Q.—Le résumé des négociations qui avaient précédé cette lettre ?

R.—Où.

Q.—Combien de temps avant que cette lettre fut écrite avec vous abordé pour la première fois les membres du gouvernement ?

R.—Je pense que la première entrevue eut lieu à New-York. Ce fut tout simplement une entrevue préliminaire, qui dura deux ou trois minutes.

Q.—Que se passa-t-il ?

R.—Je fus présenté par M. Armstrong et par l'honorable M. Charles Langelier à l'honorable M. Robidoux. Je leur demandais s'ils étaient prêts à négocier. Ils dirent qu'ils l'étaient, mais qu'ils ne pouvaient s'occuper d'aucune proposition avant leur retour dans environ trois semaines. Ils s'en allaient faire une inspection des usines d'Alfred, je pense, et n'étaient pas prêts à recevoir des propositions avant leur retour.

Q.—Ils ne vous demandèrent pas de faire des propositions et vous n'en fîtes aucune ?

R.—Pas du tout.

Q.—Combien est-ce de temps après cela que vous les rencontrâtes encore ?

R.—Vers le temps de la date de cette lettre. Je n'ai vu aucun d'eux dans l'intervalle entre cela et ma visite à Québec.

Q.—Vous n'avez pas eu d'autres entrevues ?

R.—Non.

Q.—Qui avez-vous vu à Québec ?

R.—J'ai d'abord vu MM. Garneau et Ross.

Q.—C'était l'honorable M. D. A. Ross, qui est président du conseil exécutif ?

R.—Ainsi qu'on me l'a dit.

Q.—Vous avez eu des conversations avec ces messieurs ; veuillez dire ce qui s'est passé au cours de ces conversations.

R.—Je pense qu'il s'agissait plutôt de la tenue du chemin. M. Ross, je comprends, avait été pendant longtemps dans ce pays et je pense que la conversation, lors de la première entrevue, roula seulement sur la perspective probable du chemin comme spéculation. Ils me donnèrent à entendre qu'ils seraient probablement en position de recevoir des propositions et m'intimèrent que toute proposition que j'aurais à faire devait avoir pour base le paiement des réclamations privilégiées.

Q.—Dirent-ils pourquoi ces propositions devaient être basées sur le paiement des réclamations privilégiées ?

R.—Parce que, j'ai compris, les gouvernements stipulent généralement que les gages des ouvriers doivent être payés avant toutes les autres réclamations.

Q.—La loi de la dernière session ne rendait-elle pas cela obligatoire ?

R.—Ils attirèrent certainement mon attention sur cette loi.

Q.—Et ils dirent que ce serait une condition à tout arrangement que ces dettes devaient être payées ?

R.—C'était la condition péremptoire.

Q.—Avez-vous, en cette occasion, vu d'autres ministres que MM. Ross et Garneau ?

R.—Je ne pense pas avoir vu aucun des autres ministres, excepté au Conseil.

Q.—Quand était-ce ? longtemps après cette entrevue que vous avez eu avec MM. Ross et Garneau ?

R.—C'était probablement une couple de jours après. Je ne voudrais pas dire précisément.

Q.—M. Garneau agissait alors comme premier ministre de la province ?

R.—Où.

Q.—Et aussi comme ministre des Travaux publics ?

R.—Où.

Q.—Et les chemins de fer relèvent de ce département ?

R.—Je le comprends ainsi.

Q.—Dites ce qui s'est passé à cette réunion du conseil à laquelle vous avez assisté ?

R.—J'ai assisté à plusieurs réunions et nous eûmes des entrevues quant aux termes du contrat. Le gouvernement voulait imposer des conditions auxquelles je n'aurais pas pu souscrire, dans cette affaire.

Q.—Il y eut des réunions informelles du conseil exécutif, auxquelles vous fûtes admis pour discuter avec le gouvernement vos propositions et ses contre-propositions ?

R.—Je ne sais pas que vous puissiez les appeler informelles. J'avais écrit au gouvernement plusieurs lettres avant celle-ci et les entrevues étaient le résultat de ces lettres. Le gouvernement voulait imposer des conditions que je ne voulais pas accepter et de l'autre côté, je voulais lui imposer des conditions qu'il ne voulait pas accepter.

Q.—Bien ; veuillez dire, si vous plaît, si ces conditions que vous ne voulez pas accepter avaient rapport à une somme d'argent qui devait être payée à M. Pacaud ou à n'importe quelle autre personne ?

R.—Oh ! non, monsieur ; ni à M. Pacaud ni à personne autre. Ce sur quoi nous nous entendions pas, était le temps pour commencer. Le gouvernement voulait que je commençasse les travaux de suite et je ne voulais pas les commencer tant que les réclamations privilégiées ne seraient pas payées. Tant que cela ne serait pas fait, je ne pouvais pas continuer le chemin. Je stipulai dans ma lettre que je devrais commencer les travaux le 10 mai et, comme contre-proposition, pourvu que les réclamations privilégiées fussent payées à cette date. C'était une sorte de compromis.

Q.—J'avais-il une difficulté à s'arrêter pour obtenir possession du chemin ?

R.—Une difficulté considérable.

Q.—Cette question fut-elle mentionnée à quelque-une des entrevues entre vous et le gouvernement ?

R.—Où.

Q.—Par qui—par vous ou par les ministres ?

R.—A propos de la prise de possession.

Q.—Où.

R.—Je la mentionnai.

Q.—Comme l'une des difficultés qu'il faudrait surmonter ?

R.—Certainement.

Q.—A ces différentes entrevues que vous avez eues avec le gouvernement, le nom de M. Pacaud ou le nom de quelque autre personne n'a-t-il été mentionné ou insinué par aucun des membres du gouvernement ?

R.—Je ne comprends pas tout à fait votre question.

Q.—A-t-il été mentionné un nom quelconque comme étant le nom d'une personne à laquelle vous deviez parler ou que vous deviez approcher ?

R.—Jamais.

Q.—Vous entendiez, si je vous comprends bien, furent simplement des entrevues d'affaires, et seulement avec le gouvernement, tel que des entrevues pourraient avoir lieu entre des hommes d'affaires ?

R.—Certainement.

Q.—Des hommes d'affaires désirant faire une transaction honnête ?

R.—Je le pense.

Q.—Quand vous avez rédigé avec M. Armstrong, M. Pacaud vous a-t-il vu à propos de ce règlement ?

R.—Non, monsieur.

Q.—M. Pacaud ne vous a jamais vu ?

R.—M. Pacaud ne vous a jamais vu.

Q.—Durant toutes les négociations, je ne pense pas l'avoir vu plus de deux fois.

une fois à New-York et une fois à Québec.

Q.—A-t-il fait quelque proposition dans le sens qu'il devait avoir quelque chose ?

R.—Aucune.

Q.—Il ne vous a jamais parlé de cela ?

R.—Il m'a parlé à M. Pacaud à plusieurs reprises après que l'affaire fut conclue avec le gouvernement. Durant le progrès des négociations, je n'ai jamais eu d'entrevue avec M. Pacaud.

Q.—Après que les négociations furent terminées, après que vous eûtes conclu votre arrangement avec le gouvernement, vous avez vu M. Pacaud en rapport avec quelque argent qui devait lui être donné, ou qu'il avait reçu ou quelque chose de la sorte ?

R.—Ce fut indirectement.

Q.—Qu'est-ce ?

R.—Avant de compléter ce contrat, M. Armstrong vint me demander d'accepter un ordre en faveur de quelque banque de Québec, dont je ne me rappelle pas le nom, pour, soit quatre mille six cents, soit trois mille six cents piastres. J'objectai, pour la raison que je n'étais pas encore décidé à prendre le contrat. Je lui demandai pourquoi c'était, et il me dit que c'était pour une dette due à M. Pacaud et à cette banque. Il avait négocié, par l'entremise de M. Pacaud, un subside de quarante-cinq ou cinquante mille piastres. Je pensai que je ferais mieux de ne pas accepter, comme maître d'affaires, et refusai d'accepter cet ordre. Le lendemain, le gérant de la banque vint me demander de l'accepter.

Q.—Une banque de Québec ?

R.—Où.

Q.—Quelle banque ?

R.—Je ne puis pas dire. Je déclinai d'accepter. Quelques jours après cela, M. Pacaud vint me demander si je n'accepterais pas cela de M. Armstrong ; qu'il était probable que je prendrais le contrat, que l'affaire était bâclée, avait-il entendu dire, et je lui dis que je n'accepterais aucun ordre.

Q.—De sorte qu'avant d'avoir pris le contrat, vous n'avez jamais parlé d'affaires sérieusement avec M. Pacaud ?

R.—Jamais.

Q.—Et ce sont là les seules affaires que vous avez eues avec lui ?

R.—En tant que ma mémoire me ne réclame rien.

Q.—M. Garneau, ou M. Ross, ou aucun autre membre du gouvernement, vous a-t-il intimé qu'il fallait payer les réclamations privilégiées ?

R.—Indirectement, que vous deviez traiter avec M. Pacaud ou une autre personne quelconque ?

R.—Jamais ; son nom n'a jamais été mentionné.

Q.—Saviez-vous que quelque chose avait eu lieu entre M. Pacaud et M. Armstrong quand vous êtes entré en arrangement avec le gouvernement ?

R.—J'avais mes soupçons que quelque chose avait eu lieu ; mais je n'en savais rien. M. Armstrong m'a présenté M. Pacaud.

Par l'honorable M. Miller :

Q.—Vous dites que vous avez eu des soupçons ; qu'est-ce que cela veut dire ?

R.—Que quelque chose avait dû avoir lieu ; sans quoi M. Armstrong ne m'aurait pas présenté M. Pacaud. Ce fut lui qui me le présenta.

Q.—Vous avez eu des soupçons qu'il avait été fait quelque chose ?

R.—Pas qu'un paiement d'argent avait été fait.

Par M. Barwick :

Q.—Quand avez-vous appris pour la première fois qu'un paiement de \$100,000 avait été fait à M. Pacaud ?

R.—Dans cette chambre.

Par M. Langelier :

Q.—Il a été déclaré par M. MacDonald—vous étiez ici dans le temps, je suppose que vous vous rappelez cette déclaration—que vous lui avez dit que tout l'argent qui a été payé à Armstrong, je pense, avait passé en poche.

R.—Vous rappelez-vous la déclaration de M. MacDonald ?

R.—Je ne pense pas avoir jamais dit cela. Je ne voudrais pas dire qu'il a dit une chose fautive, mais il s'est trompé.

Par l'honorable M. McCallum :

Q.—Vous ne jureriez pas que vous ne l'avez pas dit ?

R.—J'ai été blâmé si souvent à propos de cela, que je ne voudrais pas jurer quant à ce que j'ai dit.

Q.—Lors de l'entrevue que vous avez eue avec M. MacDonald, avez-vous quel que connaissance ou soupçon au sujet des \$100,000 ?

R.—J'avais alors vu cela dans les journaux. Mon entrevue avec M. MacDonald eut lieu bien longtemps après que j'eusse terminé les négociations—le milieu de mai.

Q.—Vous n'avez aucune connaissance, excepté d'après les journaux ?

R.—Non.

Q.—Si vous avez employé cette expression en parlant à M. MacDonald—je ne se souviens pas—à l'expression—vous parliez d'après les journaux et non pas d'après ce que vous saviez personnellement ?

R.—Certainement, et d'après les rapports de quelque autre personne.

Par M. Barwick :

Q.—Les rapports de quelques hommes ?

R.—Où.

Q.—M. Armstrong vous a-t-il dit le plus petit montant qu'il accepterait pour la réclamation ?

R.—J'ai forcé M. Armstrong à accepter ce montant.

Q.—Vous avez forcé M. Armstrong à accepter le règlement des \$175,000, dont \$100,000 ont allées à lui et \$75,000 ont été payées par vous ?

R.—J'ai payé les \$75,000 en différents montants ; aux anciens actionnaires, \$60,000, et \$14,000, balance des obligations de la compagnie et de M. Armstrong solidairement.

Q.—C'est-à-dire \$60,000 aux anciens actionnaires, et la balance du produit de la lettre de crédit de \$75,000 fut employée à payer des dettes pour lesquelles M. Armstrong et la compagnie étaient solidairement responsables ?

R.—Je ne dirais pas cela exactement, mais des dettes de la compagnie et de M. Armstrong pour lesquelles, dans quelques cas, ils étaient solidairement responsables.

Par l'honorable M. Tasé :

Q.—Le but que vous aviez en payant les anciens actionnaires était d'obtenir le contrôle du chemin ?

R.—Où.

Par l'honorable M. Miller :

Q.—En obtenant le contrat, vous deviez avoir toute partie des \$280,000, puis, après les réclamations privilégiées ?

R.—Où, monsieur.

Q.—Saviez-vous que \$100,000 de cette somme devaient aller à M. Pacaud ?

R.—Certainement non ; je n'en savais rien.

Q.—Saviez-vous que M. Armstrong devait avoir \$175,000 ?

R.—Certainement.

Q.—Avez-vous une idée de la manière dont cette somme de \$100,000 devait être employée, de ce qui devait en advenir ?

R.—Certainement, j'avais une opinion.

Q.—Quelle était cette opinion ?

R.—Je lui parlai plusieurs fois. Ceci est une affaire privée et je préférerais ne pas en parler ; mais si le comité insiste, je parlerai.

Q.—M. Armstrong, je puis dire, et ceux qui le connaissent en convention d'être gêné, un état chronique de gêne pécuniaire. En entrant dans l'affaire, je stipulai qu'il devrait nous livrer le chemin libre de dettes, excepté les réclamations qui pourraient être dues pour salaire par la faillite de MacFarlane. Quand M. Armstrong me parla pour la première fois, il me laissa sous l'impression que sa part des dettes était d'environ \$15,000. Quand je fus rendu à Québec, en examinant l'affaire avec M. Riopel et M. Robitaille, on me présenta une liste montrant des dettes par chiffre de \$8,884. Je pensai que c'était cela—qu'ils me donneraient comme représentant tout le passif de la compagnie, à part ce que j'ai mentionné. Subsequemment, je rencontrai ces messieurs qui me présentèrent une liste de \$19,000, et le 20 avril M. Armstrong me remit un ordre en faveur de la Banque de Montréal pour \$13,000. Alors le gouvernement de Québec produisit un compte de taxes de \$6,900 et une autre maison de Montréal me remit un compte de \$6,900.

Par M. Barwick :

Q.—Quel était le nom de cette maison ?

R.—Je préférerais ne pas donner le nom de cette maison ; cela ne ferait aucun bien au comité et pourrait me faire tort ; mais je puis montrer le compte à tout gentilhomme qui désire le voir. C'en est un que nous pouvons être appelés à payer et il peut y avoir un procès à ce sujet. Il n'aurait pas été judicieux de ma part d'assumer le paiement des dettes de M. Armstrong. Je stipulai que j'aurais les \$75,000 et paierais moi-même.

Par l'honorable M. Miller :

Q.—Vous ne me comprenez pas. Je vous dis que vous savez que vous n'avez pas eu de dette de \$100,000.

R.—Je lui dis : "Maintenant, Armstrong, ces \$75,000 que je vais payer pour vous devaient vous mettre dans une assez bonne position. Qu'allez-vous faire ?" "Eh bien, me dit-il, j'ai plusieurs dettes à payer" et en parlant de la balance, il employa le mot *spot*. Il voulait dire qu'il allait donner cela à sa femme.

Q.—Mais, monsieur, si vous lui donnez les \$75,000, pour lesquels lui et M. Pacaud m'avaient demandé d'accepter un ordre pour le paiement de l'intérêt sur cette somme.

Par M. Barwick :

Q.—Vous avez dit quarante-cinq cents piastres ?

R.—Le montant était cinquante-quatre ou quarante-cinq mille. L'ordre était pour l'intérêt. Je pris pour admis que M. Pacaud était responsable du montant du prêt ou de la négociation du subside du gouvernement, jusqu'à ce que le demandeur à M. Armstrong, l'autre jour, sur la rue, alors qu'il m'a dit que M. Pacaud n'était responsable que pour l'intérêt et non pour le principal. Cela ne me parut pas raisonnable ; mais cela me mit dans le temps sous une fausse impression. Je compris qu'il avait ce montant à payer et qu'il allait mettre la balance au nom de sa femme et de sa famille, et je découvris que cela n'était pas correct et l'accusai de m'avoir trompé. Je l'accusai d'avoir partagé l'argent avec M. Riopel et M. Robitaille, et l'accusai d'avoir accepté un ordre, dont je ne pourrais jurer le montant, de la part d'une banque.

Q.—Mais, vous comprenez, était l'intérêt sur un prêt d'un tas de millions ?

R.—Où.

Q.—Environ quarante-cinq mille piastres ?

R.—Où.

Q.—Vous avez convenu de payer certaines dettes dont il était responsable et solidairement responsable avec la compagnie ?

R.—Je convins de les payer à même les \$75,000.

Q.—Et vous avez payé tout ce que vous avez convenu de payer à même cela ?

R.—Je puis dire qu'il y a certains montants qui sont encore dus à M. Armstrong.

Q.—N'avez-vous pas disposé de la totalité des \$75,000 ?

R.—Je dois en rendre compte.

Q.—Vous avez disposé de la totalité des \$75,000 ?

R.—Certainement.

Q.—Maintenant, M. Thom, je ne veux pas entrer dans vos affaires privées, mais vous avez payé à M. Armstrong plus de \$75,000.

R.—Je ne lui ai pas payé cela.

Q.—Vous avez avancé d'autres sommes pour payer les dettes d'Armstrong en sus et au-delà des \$75,000.

R.—Je ne sais pas où vous voulez en arriver.

Q.—N'avez-vous pas avancé d'autre argent pour payer les dettes d'Armstrong en sus et au-delà des \$75,000. Vous avez payé des dettes d'Armstrong ?

R.—Nous les avons payées avec cet argent.

Q.—Comment en êtes-vous venu à payer des dettes pour lui en sus et au-delà des \$75,000, quand il avait \$100,000 ? Cela ne vous a-t-il pas frappé comme singulier ?

R.—Non.

Q.—Pourquoi ne lui avez-vous pas dit de payer ses propres dettes, au lieu de vous demander de les payer ?

R.—Cet argent était donné dans le but de payer ces dettes.

Q.—Vous avez payé des dettes au-delà des \$75,000.

R.—Non. Nous avons payé \$75,000 et plus ; mais nous arrêterons quand nous atteindrons \$75,000.

Q.—Combien avez-vous payé à l'ancienne compagnie ?

R.—\$60,000.

Q.—Alors la différence entre \$60,000 et \$74,900 est le montant des dettes de la compagnie que vous avez payées ?

R.—Où, c'est tout l'argent que j'ai eu.

Q.—Et vous avez payé des dettes d'Armstrong en sus de cela ?

R.—Non. Je ne puis pas dire qu'il y ait tout cet argent qui lui appartient à lui payer.

Q.—Vous continuez à payer les dettes d'Armstrong jusqu'à concurrence de \$74,000 ?

R.—Certainement, j'ai insisté à me faire donner cet argent par Armstrong pour me garantir dans ma position.

Q.—Alors vous n'avez pas dépensé la totalité des \$74,000 ?

R.—Non.

Q.—Et vous continuez jusqu'à ce que vous ayez dépensé \$74,000, et alors vous arrêtez ?

R.—Où.

Par l'honorable M. MacInnes (Burlington) :

Q.—N'avez-vous rien à faire avec

R.—Où.

Q.—La totalité des \$60,000 est allée à l'ancienne compagnie ?

R.—Où.

Q.—Et \$14,000 en sus ?

R.—Où.

Q.—Alors, vous continuez à payer les dettes d'Armstrong jusqu'à ce que vous ayez atteint \$74,000 ?

R.—Où.

Par l'honorable M. Boulton :

Q.—Alors vous vous proposez de remplacer les \$60,000 prises sur le subside du gouvernement pour désintéresser les actionnaires de l'ancienne compagnie, avec votre propre argent ?

R.—Où.

Q.—C'est votre argent qui va payer l'ancienne compagnie ?

R.—Où.

Q.—Non pas l'agent des subside ?

R.—Où.

Par l'honorable M. McMillan :

Q.—Quel jour avez-vous rencontré ces messieurs à New-York ?

R.—Je n'en suis pas sûr. Quelle que soit la date à laquelle M. Mercier est parti, c'est une journée ou deux après.

Q.—Quand vous avez rencontré ces messieurs à New-York, M. Mercier était-il là ?

R.—Non.

Q.—Ce fut votre son départ ?

R.—Une journée ou deux après, je n'en suis pas sûr.

Par M. Barwick :

Q.—Quels étaient les membres du gouvernement qui étaient-là ?

R.—MM. Robidoux et Charles Langelier, pas d'autres.

Q.—Vous ont-ils télégraphié de venir ?

R.—Non, je me suis rendu là à la demande d'Armstrong.

Q.—Armstrong s'était-il rendu là avec vous ?